
Juge-arbitre de compétition individuelle

• **Juge-arbitre JAT 1**

Il est compétent pour organiser, au sein du club dans lequel il est licencié, des tournois internes, des tournois NC et 4e série, des tournois de jeunes, à l'exception de ceux qui figurent sur une liste définie annuellement par la ligue et dont l'homologation requiert un JAT 2 ou de qualification supérieure. Il peut également organiser des Tournois Multichances, être l'adjoint d'un juge-arbitre de qualification supérieure pour tout tournoi ou organiser, sur le territoire de sa ligue, toute compétition de beach tennis, de padel et de tennis-fauteuil homologuée par la FFT.

Tout Juge-arbitre doit être majeur. Toutefois, un jeune encore mineur peut suivre les formations et passer les épreuves permettant d'acquérir la qualification ; il obtiendra la qualification de Juge-arbitre le jour où il atteindra l'âge de la majorité légale.

Connaissances requises :

Les règles du jeu : les 111 questions répertoriées dans le guide « l'arbitrage en 255 questions ».

Les règlements administratifs : Titre troisième

- Chapitre I (code disciplinaire) : section I, Commissions disciplinaires. Section II, Actes répréhensibles.
- Chapitre II (code sportif) : section I, Juridictions Sportives. Section II, Pénalités Sportives. Section III.

Les règlements sportifs : Titre premier (Règles générales)

- Chapitre III, Le joueur.
- Chapitre IV, La partie.
- Chapitre V, Arbitrage, articles 17, 18, 19, 20, 24.
- Chapitre VI, Le classement, articles 35, 38 (C, D, E, G), 39, 41, 42.

Les règlements sportifs : Titre deuxième (Compétitions individuelles)

- Chapitre I, Règles communes.
- Chapitre III, Tournois.

Les règlements sportifs : Titre quatrième (Règlement médical)

- Chapitre IV, Contrôle médical, articles 193, 194, 195, 196, 201, 202, 203, 204.

Le guide « Poules, formats courts et formule multi-chances ».

Le guide « Méthode d'établissement de tableaux » à l'exception du chapitre IV.

{Tous les 3 ans maximum, participation à une séance de perfectionnement technique avec étude de cas}.

- **Juge-arbitre JAT 2**

Il est compétent pour organiser, sur le territoire de sa ligue, toute compétition individuelle (en simple et en double) homologuée par la FFT. Les JAT 2 n'exercent leur fonction que sur le territoire de la ligue ayant délivré la qualification. Une dérogation peut leur être accordée sous réserve de l'accord formel de la ligue qui contrôle leur activité annuelle et de celui de la ligue où doit se dérouler la compétition concernée.

Le candidat doit être titulaire de la qualification JAT1 depuis 1 an minimum et avoir juge-arbitré au moins un tournoi chaque année.

Connaissances requises :

Les règles du jeu : les 255 questions répertoriées dans le guide « l'arbitrage en 255 questions ».

Le guide « Méthode d'établissement de tableaux » intégralement.

Ainsi que les connaissances requises pour le JAT1.

{Tous les 2 ans maximum, participation à une séance de perfectionnement technique avec étude de cas}.

- **Juge-arbitre FJAT3**

Il est compétent pour organiser, sur le territoire national, toute compétition individuelle de tennis, de beach tennis ou de padel homologuée par la FFT.

- **Juge-arbitre international**

Il a la même compétence que le FJAT 3, étendue aux compétitions internationales.